



L'INDR FÊTE SES 10 ANS

Le mercredi 7 mars 2018

Discours de Monsieur Michel Wurth, Président de l'INDR

Monsieur le Vice-Président de la Chambre des Députés,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Madame Raworth, notre oratrice de ce soir
Chers collègues et amis,

Les entreprises, grâce à leurs salariés, grâce à leurs clients, grâce à l'environnement mis en place par les pouvoirs publics et le leadership de leur patron créent directement la richesse, source de notre bien-être et du progrès dans nos sociétés. Aujourd'hui cependant, ce simple constat n'est plus suffisant car de nouveaux megatrends, comme le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles ou une distribution équitable s'invitent dans la discussion sur les grands défis de l'avenir.

Dans un monde en pleine mutation, la petite économie ouverte du Luxembourg doit constamment être à la pointe de la modernité, chercher sa voie et gérer le changement pour garder la position enviable qu'elle occupe depuis des décennies. Il en va également ainsi dans le débat actuel autour des différents modèles de croissance, de la diversification économique et des révolutions industrielles. Si ce débat n'en est pas encore au niveau des conclusions, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) souhaite cependant qu'il soit mené par l'ensemble des parties prenantes dans un esprit d'ouverture et d'objectivité qui nous permette de continuer à voir l'avenir avec confiance et de nous positionner dans la rude concurrence internationale et européenne du bon côté, c'est-à-dire de ceux qui regardent avec des yeux réalistes résolument vers l'avenir.

Dans ce même état d'esprit, nous avons décidé ensemble il y a de cela dix ans déjà de créer l'INDR, l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises : le but étant de faire avancer dans la modernité les entreprises luxembourgeoises, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui risquaient de prendre du retard par rapport aux meilleures pratiques qu'on pouvait observer à l'étranger.

Ce n'est donc pas par hasard que la principale fédération des PME - la confédération luxembourgeoise du commerce - avait lancé au sein de l'UEL l'idée de former les entreprises à la RSE. Il est vrai qu'au même moment, plusieurs grandes entreprises de la place se sont mises ensemble pour créer IMS Luxembourg avec la perspective de propager la nouvelle idée – à l'époque – de la RSE entre elles. Et aujourd'hui, le nouveau Président de la Chambre des Métiers a décidé de faire de la RSE un des axes prioritaires de l'artisanat, ceci en complément à l'engagement depuis de longues années des responsables de l'IFSB (Institut de Formation du Secteur du Bâtiment) en la matière.

En tant qu'initiative des employeurs, l'INDR **représente l'ensemble des entreprises** luxembourgeoises excepté celles du secteur agricole. A l'instar de l'UEL, l'institut est composé des huit organisations patronales dont les deux chambres (Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et les six fédérations professionnelles (ABB, ACA, CLC, Fédérations des Artisans, Fedil, Horesca). C'est donc naturellement que l'INDR accompagne **les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs** économiques dans leur démarche de responsabilité sociale et sociétale.

S'il est primordial que les entreprises puissent **progresser pour s'adapter**, c'est parce qu'il y va de l'intérêt de tous : celui des entreprises d'abord, qui assurent leur pérennité et gagnent en compétitivité et en réputation, celui de leurs salariés et finalement celui de la société par le biais de ses parties prenantes donnant ainsi une image valorisante du Luxembourg, à l'instar de notre nation branding.

A l'origine, l'INDR a lancé sa première action *multi-stakeholder* lors d'une campagne contre les accidents de **trajet**, en collaboration avec des acteurs nationaux de référence. De cette action a découlé la première **journée nationale de la sécurité et de la santé au travail**, devenue ensuite l'emblématique **Forum**, organisé depuis lors chaque année en étroite partenariat avec l'Association d'Assurance Accident et d'autres acteurs nationaux et entreprises de référence. Nos initiatives communes ont abouti à la campagne nationale pluriannuelle « **VISION ZERO** », dont le but est de diminuer durablement le nombre d'accidents du travail entraînant des lésions graves et mortelles et des maladies professionnelles. La VISION ZERO part du principe que tout accident du travail est évitable et ne relève pas de la fatalité. De même, aucune situation de danger, aucun risque, ne sont acceptables sur le lieu du travail. Lorsqu'il s'agit de protéger les salariés en termes de sécurité et de santé, il n'y a pas de compromis possible ! Plus de cent entreprises se sont déjà engagées dans la VISION ZERO et s'apprêtent à introduire un plan d'action individuel. Pour elles et pour tous les intéressés, la 12^e édition du Forum national sécurité-santé au travail aura lieu le 19 avril à LUXEXPO THE BOX où nous comptons accueillir plusieurs milliers de participants, chefs d'entreprise, délégués à la sécurité, salariés, spécialistes et prestataires en matière de santé et sécurité au travail.

Mesdames et Messieurs,

L'engagement des entreprises dans la VISION ZERO va **bien au-delà** de la sécurité et de la santé au travail. Il s'agit de la manière dont elles traitent leurs salariés, les respectent, les forment et les protègent. Aujourd'hui, on ne peut pas gérer une entreprise efficacement en ne pensant qu'à sa seule valeur financière : une entreprise emploie des êtres humains, et la qualité de leur travail dépend en premier lieu des processus et du climat dans lequel ils effectuent leurs tâches. Une gouvernance moderne rend compte d'un fonctionnement sans faille et transparent à tous les échelons de l'entreprise, à commencer par les dirigeants qui font preuve de leadership et

d'exemplarité. L'entreprise communique de façon claire et précise en interne et en externe de façon à se faire comprendre auprès de tous ses salariés et parties prenantes. Le concept de création de valeur partagée prend ici tout son sens et le reporting extra financier devient l'outil de référence pour mesurer concrètement les avancées de l'entreprise en matière de RSE.

A cela s'ajoute l'utilisation responsable et raisonnée des ressources naturelles et des matières premières ainsi que la minimisation des émissions pour la production de **biens et de services qui correspondent aux attentes des parties prenantes** et de la société. Ne rêvons pas ! Toutes les entreprises n'ont pas encore le réflexe d'avoir une vision intégrée de leur démarche en matière de RSE avec leur activité économique. Voilà pourquoi, un des enjeux majeurs de l'INDR est d'encourager les entreprises à progresser en ce sens, de faire partager les meilleures pratiques en la matière et de persuader dirigeants et partenaires que l'avenir va dans ce sens.

Les entreprises qui intègrent la RSE ont compris qu'elles font partie d'un tout et qu'elles sont des **acteurs clés des mutations, du progrès, de l'innovation**. Elles attirent les meilleurs talents, ou encore bénéficient d'un engagement élevé des salariés, de motivation et de productivité tout en améliorant les relations avec les parties prenantes externes. Tous ces avantages sont directement liés à l'engagement renforcé des entreprises au développement durable et aussi à une plus forte compétitivité et une meilleure réputation.

On peut citer à l'appui l'exemple concret de la Bourse de Luxembourg qui en devenant pionnière en matière de cotation et de promotion de green bonds a non seulement attiré l'attention de l'ensemble des places financières sur son approche responsable mais encore a trouvé un nouveau créneau de développement prometteur. Je souhaite également mentionner dans ce contexte la nouvelle loi sur les marchés publics qui intègre une dimension non financière en ce sens que les entreprises qui participent aux marchés publics devront à l'avenir répondre de **critères sociaux, environnementaux et de qualité**. Cette nouvelle loi facilite en outre l'accès aux **petites et moyennes entreprises**, ce qui est un véritable changement de paradigme. Et à se demander si la prochaine étape ne sera pas celle où les pouvoirs publics, encouragés en cela par les citoyens, demanderont que l'accès aux marchés publics soit réservé aux entreprises responsables qui seront au cœur de l'économie de demain. Plus généralement, les PME vont se sentir appelées à intégrer la RSE comme outil stratégique de leur pérennité. L'INDR les accompagnera dans cette démarche.

Car la première des missions de l'INDR est la sensibilisation des entreprises afin que la RSE s'inscrive dans leur stratégie globale. Aujourd'hui, l'INDR offre 4 gammes de services liés à

- **l'éducation** - pour sensibiliser aux avantages de la RSE,
- **l'évaluation** - pour mesurer le niveau de responsabilité de son entreprise,
- **l'engagement** - pour encourager les entreprises à s'engager sur ce terrain,
- au **label ESR** - pour confirmer sa responsabilité et valoriser son entreprise.

Le label ESR est d'ailleurs en phase avec les **standards internationaux**. Il couvre les trois piliers du développement durable, économique, social et environnemental, ainsi qu'un chapitre sur la stratégie RSE. Il est mis à jour régulièrement et sera bientôt disponible en **anglais**.

A ce jour, nous comptons **150 entreprises labellisées ESR – Entreprise Socialement Responsable**. Elles représentent 48.000 salariés ou 10% de la population active du Luxembourg. Dans le même temps l'INDR a **sensibilisé un millier d'entreprises à la RSE**.

De nombreux représentants des entreprises sensibilisées et labellisées ESR sont présents ce soir et je les salue chaleureusement. Au-delà des entreprises, nous comptons également parmi les labellisés des administrations publiques, trois hôpitaux, des associations, voire la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Pour les années qui sont devant nous, notre ambition est de sensibiliser toutes les entreprises du pays à la RSE. Le label est la cerise sur le gâteau, mais ce qui nous importe, c'est que les entreprises s'inscrivent dans une démarche de **responsabilisation** et de qualité pour bien se préparer aux défis d'avenir. L'INDR est là pour parcourir un bout de chemin avec elles dans leur contribution vers plus d'économie, plus de social, plus d'environnement.

Ce soir, nous sommes ravis d'accueillir parmi nous Madame **Kate RAWORTH** qui toute à l'heure va nous propulser dans des réalités économiques du 21^e siècle, auxquelles notre société ne pourra que difficilement échapper. Madame, c'est avec un intérêt particulier que nous vous écouterons. Votre contribution inspirera sans doute les entreprises à se positionner pour l'avenir.

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs,

Au cours des dix dernières années, l'INDR s'est positionné comme **l'acteur de référence national pour la RSE** au Luxembourg. Il a développé des liens et partenariats avec les principaux acteurs de la RSE. Dans le domaine public, il collabore avec des parties prenantes spécifiques selon les sujets traités.

- Ainsi, l'INDR a été mandaté par le ministère de l'Economie, pour préparer – ensemble avec des partenaires de référence - le **premier plan d'action national RSE** au Luxembourg.
- L'INDR contribue par ailleurs au **plan d'action national « Droits de l'homme et Entreprises »** en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères.
- Il est en outre activement associé à l'élaboration du **troisième Plan national pour le développement durable** en collaboration avec le ministère du Développement durable et des Infrastructures.
- En partenariat avec les deux grands syndicats nationaux, l'OGBL et le LCGB, l'INDR promeut l'égalité des chances des **personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi**, et ce en étroite collaboration avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM), elle-même labellisée ESR.
- Par ailleurs, il s'associera prochainement à une action en faveur de **l'égalité des salaires** entre hommes et femmes en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et le Ministère de l'Egalité des chances.

Récemment, l'INDR a lancé la première association des professionnels de la RSE dénommée **ProRSE** dont je salue la dynamique présidente Madame Morgane Haessler. Le but de ProRSE est de développer la profession RSE à l'intérieur des entreprises et d'augmenter le niveau de l'information et des formations en termes de RSE. Je souhaite plein succès à cette jeune association qui servira

de porte-parole aux professionnels de terrain. Je suis convaincu qu'elle fera progresser la RSE au Luxembourg.

Au **niveau européen**, l'INDR a entamé des collaborations avec des initiatives RSE dont les acteurs s'inspirent mutuellement pour leurs travaux, comme par exemple le **label LUCIE** en France dont je salue le représentant ici ce soir.

Pour conclure,
je dirai que l'entreprise moderne et responsable est un acteur clé du changement et d'un avenir bien pensé dans toute sa complexité. Les entreprises ont compris que leur meilleure stratégie est de créer de la valeur tout en préservant la société. Elles sont au cœur de la transition vers une **croissance qualitative**. La RSE n'est plus un trade-off, mais la seule stratégie gagnante.

L'INDR est à la fois un facilitateur et un acteur du changement – il propose des solutions à toutes les entreprises qui se projettent déjà dans l'avenir.

Enfin, je souhaite ici remercier vivement tous ceux qui ont contribué au cours de ces dix années de la jeune histoire de l'INDR à promouvoir la RSE, à savoir mes collègues Présidents et dirigeants des Chambres et Fédérations d'entreprises, la dynamique équipe de l'INDR et surtout les très nombreuses entreprises qui ont choisi d'être pionnières en la matière. Le succès est là et la conscience accrue soulevée partout en matière de santé et sécurité, de changement climatique, d'économie circulaire voire de modèle de croissance me font penser que le mouvement s'amplifiera et que le nombre d'entreprises qui opteront pour une approche responsable ira croissant.

Le développement durable et avec lui, l'INDR comme partenaire des entreprises et des administrations auront un bel avenir devant eux, dans l'intérêt bien compris de notre société et de notre qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention.